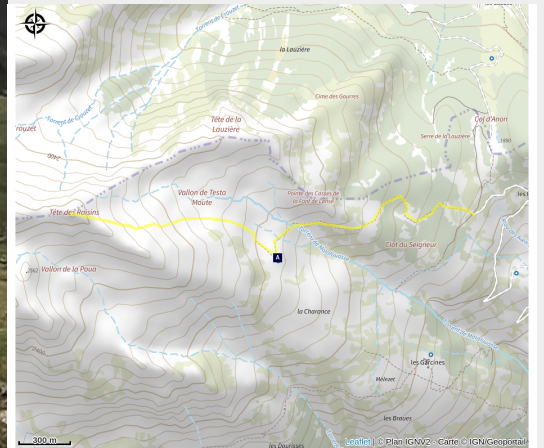


La Tête des Raisins - Randonnée - Vol (2h30 de marche)

CC du Pays des Ecrins



(Pollen parapente)



Une randonnée-vol hors sentiers, qui offre de nombreux points de vue sur le Massif des Écrins, du Queyras et la vallée de l'Ubaye.

Superbe montée à pied dans un bel alpage, puis très beau vol avec beaucoup de dénivelés. Plusieurs altitudes et orientations de décollage sont possibles. En vol, vous avez la possibilité de longer la falaise de la Via Ferrata jusqu'au cimetière des Vaudois, magnifique !

Infos pratiques

Pratique : Parapente

Vent : ↑ S

Orientation : ↘ SE

Thèmes : Faune, Flore, Pastoralisme, Point de vue, Sommet

Description

Informations sur la randonnée :

Environ 3 km - 700 m de dénivelé positif - environ 2h30

Informations sur le vol :

Altitude du site : 2 550 m

Orientation du décollage : S/E

Conditions de météo favorables au vol : Pas de vent météo ou très légère tendance Sud

Dénivelé en vol : 1 400 m

Lieu d'atterrissage : À Freissinières aux Meyries, atterrir sur le champ situé sous l'Hôtel des 5 saisons, absence de manche à air. Avant que l'herbe soit fauchée, atterrir en bordure de champ et sortir rapidement pour plier à l'extérieur de celui-ci. Il est accessible à pied depuis le parking de l'hôtel. Il est idéal de faire un repérage avant de monter.

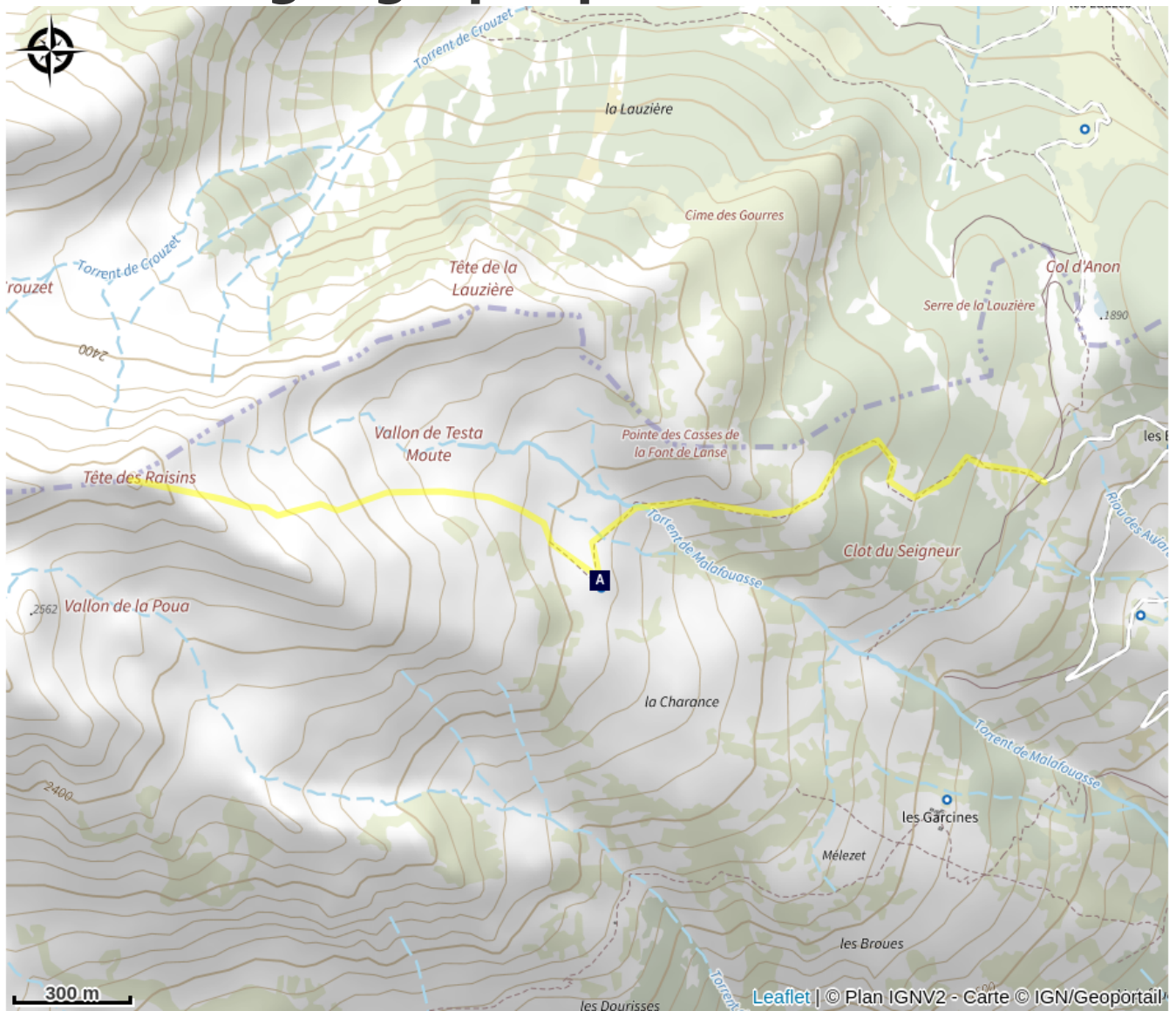
Accès :

Sur la N94, une fois arrivé à la Roche-de-Rame, prendre la D38 en direction de Freissinière. Après être passé devant la Mairie et le cœur du village de Freissinière, prendre à droite en direction du hameau Des Roberts et du Col d'Anon. Passez devant la bergerie des Balmettes et gardez-vous au niveau de la dernière épingle. Sachez qu'à partir du hameau des Roberts, la route ressemble davantage à un chemin. Si vous n'êtes pas à l'aise en voiture sur le chemin, sachez qu'il est possible de se garer dans la dernière épingle avant le hameau des Aujards et de poursuivre à pied en direction du Col d'Anon, puis de la Tête des Raisins.

Randonnée :

1. Le départ de la marche d'approche se trouve au niveau de la dernière épingle de la route du Col d'Anon à 1870 m d'altitude.
2. Prendre le sentier en direction de la Cabane de Clot Saret.
3. Au niveau de la Cabane de Clot Saret, la marche continue en hors-sentier jusqu'à la Tête des Raisins par le Vallon de Testa Moute

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

i Les chiens de protection des troupeaux

En alpage, les chiens de protection sont là pour protéger les troupeaux des prédateurs (loups, etc.).

Lorsque je randonne, j'adapte mon comportement en contournant le troupeau et en marquant une pause pour que le chien m'identifie.

En savoir plus sur les gestes à adopter avec le dossier [Chiens de protection : un contexte et des gestes à adopter](#).

En cas de problème, racontez votre rencontre en répondant à cette [enquête](#).



! Recommandations

Se renseigner sur les conditions météorologiques avant de partir.

Lien du bulletin météo : <https://www.paysdesecrins.com/infos-pratiques-hiver/offices-de-tourisme-du-pays-des-ecrins/meteos>

En savoir plus sur la compréhension météorologique en parapente : https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2013/03/Manuel_de_formation_parapente.pdf

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo et les conditions de vol avant votre départ. Il est nécessaire d'avoir un niveau expérimenté afin de s'engager lors de conditions thermiques. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. Il est également recommandé de faire appel à un professionnel, qui possède de fortes aptitudes techniques et de fortes connaissances du terrain.

Les professionnels du territoire :

Pollen Parapente : 06 28 05 69 75
<https://www.pollenparapente.com/infos-pratiques>

Esprit Parapente : 06 63 77 71 91
<https://www.esprit-parapente.com>

Coordonnées des secours : Secours Montagne : 04 92 22 22 22 ou 112

Rappel des recommandations majeures aux pilotes (issus du PNE) :

Ce message doit permettre au pilote de se comporter avec le maximum d'égards sans disposer de connaissances particulières. Le pilote qui tient compte des recommandations peut ainsi être sûr qu'il peut pratiquer son sport comme ami de la nature et sans mauvaise conscience.

1. S'en tenir aux places d'envol, itinéraires de vol et places d'atterrissage recommandés par les clubs et les écoles ; éviter les zones de tranquillité pour la faune, indiquées par les clubs, les écoles locales et les agents du Parc national des Ecrins.
2. Au-dessus de la limite des forêts, choisir son itinéraire de manière à survoler le plus haut possible le terrain à découvert.
3. Éviter les vastes zones non habitées, au-dessus de la limite des forêts.
4. Si le pilote aperçoit des animaux sauvages (par exemple des chamois ou des bouquetins), il dévie de sa trajectoire ou les survole aussi haut et tranquillement que possible.
5. Jusqu'à fin juillet, éviter de raser les rochers avec des nids d'aigles et s'éloigner d'eux s'ils manifestent de l'agressivité.

- *Respecter le travail des agriculteurs, exploitants et propriétaires*
- *Refermer toutes les clôtures*
- *Rapporter tous ses déchets*
- *Ne pas couper l'itinéraire à travers les prairies*

Équipement nécessaire :

- Aile
- Sellette
- Suspentes
- Commandes
- Accélérateur
- Radio, Variomètre, Altimètre, GPS
- Matériel de secours

En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

Source

Pays des Ecrins